

## AVIS AUX HABITANTS DU QUARTIER DORMONT

Madame, Monsieur,

Concerne: Construction d'un immeuble avenue Jacques Dormont.

Le projet de construction émanant du Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale avait suscité des réactions auprès des riverains. De nombreuses remarques souvent constructives ont été formulées et la plupart de celles-ci ont été prises en compte dans le permis d'urbanisme.

L'avis des riverains est essentiel dans l'aboutissement d'un tel projet et la Commune n'a pas manqué de relayer vos desiderata auprès des autorités compétentes.

Sur base des nouveaux éléments introduits auprès de la Région, le fonctionnaire délégué régional a délivré le 8 novembre 2016 le permis d'urbanisme sous conditions et notamment ;

- La demande initiale prévoyait la construction d'un immeuble de 77 logements avec 65 emplacements de parking en sous-sol. Le permis est finalement délivré pour un immeuble contenant 61 logements et 61 parkings. Ce nouvel aménagement permettra d'augmenter la superficie des pièces jugées initialement trop petites et de proposer des logements de qualité et mieux éclairés.
- Aménagement des abords (cour et jardin) et de la zone de recul.
- Respect du volume du bâtiment ainsi que du nombre de niveaux et ce, conformément au plan particulier d'affectation du sol « Elbers » (16 logements de moins par rapport au projet initial représentent un étage de moins sur l'ensemble de la construction).
- Les façades et toitures ont été retravaillées afin de permettre une meilleure adéquation par rapport au bâti existant.
- Etc...

L'ensemble des remarques ont été formulées dans le permis d'urbanisme cité ci-dessus et vous avez dès à présent la possibilité de le consulter au service de l'urbanisme durant les heures de bureau :

jeudi de 9h00 à 14h00 et de 16h00 à 19h00 (info : 02/464.04.12)

Berchem-Sainte-Agathe, le 20/12/16

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

